LA tribune DES PETITES VILLES

JANVIER/FÉVRIER 2022
#240

OLIVIER VÉRAN : MINISTRE DE LA SANTÉ

JE SALUE L'ENGAGEMENT DES COMMUNES DANS LA RÉPONSE A LA CRISE SANITAIRE

06

COULAINES : PETITE VILLE MAIS GRAND CENTRE DE VACCINATION 05

HAUSSE DU PRIX DE L'ENERGIE : DES GRANDS ENJEUX POUR LES PETITES VILLES 08

INVESTISSEMENT LOCAL : PRIORITÉ À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE 11

APVF
PETITES VILLES DE FRANCE

ILS ONT REJOINT L'APVF RÉCEMMENT
ET VOUS ?

AVESNES-SUR-HELPE	HAUTS DE FRANCE	59
BOISSY-LE-CHÂTEL	ILE DE FRANCE	77
CHARNAY-LÈS-MÂCON	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	71
DÉMOUVILLE	NORMANDIE	14
FERRIÈRES-EN-BRIE	ILE DE FRANCE	77
GARCHIZY	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	58
HOUDAN	ILE DE FRANCE	78
LAMOTTE-BEUVRON	CENTRE VAL DE LOIRE	41
LAMPERTHEIM	GRAND EST	67
LE BARP	NOUVELLE AQUITAINE	33
MONTERBLANC	BRETAGNE	56
MONTVAL-SUR-LOIR	PAYS DE LA LOIRE	72
NOMAIN	HAUTS DE FRANCE	59
PAREMPUYRE	NOUVELLE AQUITAINE	33
PIERRELATTE	AUVERGNE RHONE ALPES	26
SAINT-CHÉRON	ILE DE FRANCE	91
SAINTE-ANNE-D'AURAY	BRETAGNE	56
SALBRIS	CENTRE VAL DE LOIRE	41
VENAREY-LES-LAUMES	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	21
VIF	AUVERGNE RHONE ALPES	38
VILLEDIEU-LES-POÊLES-ROUFFIGNY	NORMANDIE	50
VOUZIERS	GRAND EST	08

2022 : L'APVF SUR TOUS LES FRONTS

J'aurais souhaité en ce début d'année pouvoir parler d'autres choses que de la pandémie et de cette crise sanitaire qui n'en finit pas même si les derniers chiffres dans le domaine hospitalier nous permettent d'entrevoir des jours meilleurs. Raison de plus, pour tirer les leçons de ce qui s'est passé et en particulier des défaillances et des insuffisances de notre système de soins.

C'est un fait acquis, il va falloir d'une part investir massivement pour moderniser nos hôpitaux et rendre plus attractive une profession qui a beaucoup donné sans beaucoup recevoir ces deux dernières années. Le Ségur de la Santé est un début, il va dans le bon sens, mais il n'est pas à la hauteur des besoins révélés par la crise sanitaire.

Il faudra sûrement décréter un moratoire sur la fermeture des lits d'hôpitaux, des CHU bien sûr, sans oublier les petits hôpitaux, dont le rôle irremplaçable devra être réaffirmé dans notre système de soins. Il faudra s'emparer également de la question lancinante de la désertification médicale car le statu quo n'est plus tenable et acceptable. Osons le mot, celui de régulation dans l'installation des médecins libéraux dans certaines zones du territoire, ou encore l'obligation pour les internes en fin de cycle d'exercer dans les territoires en tension. Certains candidats à l'élection présidentielle reprennent peu ou prou ces propositions, tant mieux, l'essentiel étant que ces questions ne soient pas occultées au cours de la campagne présidentielle.

Enfin, il faudra mettre fin à un mode de gestion hypercentralisé de notre système de santé qui a montré ses limites. Les élus locaux doivent être beaucoup plus impliqués dans la gouvernance des ARS, qui elles-mêmes doivent avoir une gestion beaucoup plus déconcentrée et territorialisée et se mettre à l'écoute des élus de terrain que nous sommes. Dans notre Tribune de ce mois-ci, le Ministre de la Santé, que je remercie pour sa contribution, n'est pas convaincu par toutes nos propositions. A nous d'être encore plus convaincants sur les réalités de terrain.

Les sujets concernant l'avenir de notre système de santé constitueront un point fort de la contribution que l'APVF adressera prochainement à l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle.

Mais, l'actualité du moment me conduit à revenir sur un sujet qui mobilise notre association depuis plusieurs semaines : l'explosion du prix du gaz et de l'électricité et ses conséquences sur les budgets locaux. Beaucoup d'entre vous nous ont alerté sur les hausses constatées dans certaines communes dépassant allègrement les 40% pour atteindre parfois 400 à 500 000 euros.

Nous avons immédiatement alerté et interpellé le gouvernement en proposant l'institution d'une « dotation énergie » qui compenserait les hausses les plus fortes constatées dans les communes les plus impactées. Nous apprécions les gestes de l'Etat pour limiter les effets de ces augmentations et notamment la baisse de la TICFE, mais celle-ci ne limitera pas pour la plupart des petites villes la hausse à 4%, comme l'annonce le gouvernement.

Plus que jamais, nous appelons les conseils municipaux, en ce moment dans la préparation des budgets, à faire voter des vœux soutenant la proposition de l'APVF d'une dotation de compensation.

Au moment où s'ouvre la campagne présidentielle, j'émets bien sûr le vœu d'un débat digne à la hauteur des enjeux qui n'occulte aucun des sujets qui préoccupent nos concitoyens, ceux des petites villes tout particulièrement.

A sa façon, libre, indépendante, et pluraliste, l'APVF fera entendre sa voix.

Christophe Bouillon

Président de l'Association des petites villes de France

Maire de Barentin

UN MOIS AVEC L'APVF

UN DÉBUT D'ANNÉE ACTIF POUR LES PETITES VILLES

Environnement : L'APVF a été entendue le 10 janvier par le cabinet d'Emmanuelle Wargon sur l'objectif « zéro artificialisation nette des sols ».

Education : Réunion le 13 janvier avec le cabinet de Jean-Michel Blanquer où l'APVF a été représentée par Jean-Michel Morer, Maire de Trilport.

Commissions APVF : Les commissions thématiques « revitalisation » et « intercommunalité » de l'APVF se sont réunies le 20 janvier.

Hausse du prix de l'énergie dans les communes : Réunion le 24 janvier avec les cabinets de Jacqueline Gourault et Olivier Dussopt.

Finances locales : Le webinaire « Finances locales » organisé en partenariat avec La Banque postale s'est tenu le 25 janvier.

Transition écologique : Intervention le 28 janvier de Christophe Bouillon à la table ronde d'ENGIE sur la société face au défi de la transition écologique

Numérique : Participation, en qualité de partenaire, de l'APVF le 3 février à la cérémonie de remise des labels Villes Internet.

Mais aussi…

- Igor Semo, Maire de Saint-Maurice, Vice-président de l'APVF, référent « fonction publique territoriale » a été invité le 11 janvier par la Mission « Attractivité de la fonction publique » pilotée par Philippe Laurent, Maire de Sceaux, Président de CSFPT.
- Echange le 17 janvier entre l'APVF et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.
- Christophe Bouillon a participé le 20 janvier au colloque organisé par l'Ordre National des Infirmiers (ONI) dans le cadre d'une table ronde portant sur le sujet « Territorialisation, démocratie sanitaire ».

RENDEZ-VOUS

17 février – 14h-15h30
Webinaire :
Programme Petites villes de demain et intercommunalité

Ce webinaire sera animé par Pierre Jarlier, Président d'honneur de l'APVF, et Laurence Porte, Maire de Montbard.

10 mars – 14h30-16h
Webinaire :
Après la loi 3DS, quels changements pour les petites villes ?

Ce webinaire sera animé par Me Philippe Bluteau, Conseiller juridique de l'APVF et Avocat associé du cabinet Oppidum Avocats.

15 mars – 14h30-16h
Webinaire :
Place des seniors : quels défis pour les petites villes ?

Ce webinaire sera animé par Sébastien Podevyn, Directeur général de France Silver Eco.

Inscriptions : **www.apvf.asso.fr.**

La ville de Coulaines dans la Sarthe (72), en partenariat avec la Maison de Santé pluri-professionnelle (MSP) de Coulaines et l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de la Loire porte un centre vaccinal municipal, qui a permis depuis avril 2021 la vaccination de près de 54 000 personnes par les 70 professionnels de santé mobilisés. Christophe Rouillon, Maire de Coulaines et membre du Bureau de l'AVPF, revient sur la mise en œuvre de ce centre qui témoigne de la capacité des petites villes à répondre présentes face aux défis posés par la pandémie.

COULAINES : PETITE VILLE MAIS GRAND CENTRE DE VACCINATION

Le centre vaccinal a été déployé au sein d'un espace culturel situé à proximité immédiate de la Maison de Santé facilitant l'accès des professionnels de santé. Il était également situé à proximité du centre-ville de Coulaines, favorisant l'accès des habitants via la présence d'arrêts de bus, d'espaces de stationnements dédiés, et un accès adapté pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Alors que Coulaines compte 8000 habitants, le centre comptabilise aujourd'hui près de 54 000 vaccinations administrées ! Pour expliquer ce succès, Christophe Rouillon met en avant « le pari du professionnalisme » fait par la ville avec notamment le recrutement en CDD d'un coordinateur pour chapeauter l'organisation du centre mais aussi la mise en place d'une « atmosphère conviviale et agréable ».

De cette expérience émergent plusieurs bonnes pratiques. En effet, le centre a pu compter sur la forte coopération entre les différents professionnels de santé avec une gestion partagée des plannings de vacation. La présence d'un accueil physique au sein du centre pour permettre la prise de rendez-vous mais aussi la possibilité de se faire vacciner sans prise de rendez-vous ont également participé au succès de l'initiative selon le Maire.

De même, pour favoriser l'accès au centre, la commune a mis en place un service de prise de rendez-vous pour les plus vulnérables et fragiles à partir des listes issues du « plan canicule » et du « plan grand froid ». En outre, Christophe Rouillon indique que pour répondre aux besoins des habitants le centre a su adapter ses plages d'ouverture avec « des ouvertures en soirée ou encore des ouvertures les dimanches ».

Christophe Rouillon, Maire de Coulaines (72) et membre du Bureau de l'APVF : ***« La réussite du centre de vaccination à Coulaines illustre notre qualité d'organisation et de mobilisation et la capacité qu'ont les petites villes d'être au rendez-vous en première ligne dans le cadre de la gestion de crise sanitaire ».***

OLIVIER VERAN : « LES HÔPITAUX DE PROXIMITÉ SONT UN ÉLÉMENT IMPORTANT DE NOTRE STRATÉGIE POUR ASSURER UNE OFFRE DE SOINS PRIMAIRES DANS TOUS LES TERRITOIRES »

Olivier Véran
Ministre des solidarités et de la santé.

1- Les élus locaux ont joué un rôle majeur dans la gestion de la crise sanitaire. Comment, de votre point de vue, les associer davantage à la politique de santé dans notre pays, de nombreux élus déplorant le caractère trop centralisé de la gestion du système d'offre de soins ?

Je tiens d'abord à saluer l'engagement des communes, notamment les petites communes, dans l'organisation de la réponse à la crise sanitaire. Je pense en particulier à l'organisation de la vaccination mais aussi, de manière plus générale, à l'accompagnement de nos concitoyens les plus vulnérables. C'est ensemble que nous sortirons de cette situation et je tiens à souligner l'esprit de responsabilité remarquable qui a prévalu depuis deux ans.

Cette période a permis de mettre à jour différents aspects de l'organisation de notre système de santé.

D'abord, la centralisation de notre système a ses avantages. Pour décider rapidement des mesures à prendre, nous n'avons pas eu, comme nos homologues allemands, à réunir tous les Länder pour trouver un point de consensus. Nous avons pu aller vite et gagner un temps précieux.

Par ailleurs, la crise a aussi montré le professionnalisme des ARS, souvent décriées mais sur le pont et toujours au rendez-vous depuis le début de la crise.

La crise a aussi montré qu'il était nécessaire de renforcer l'échelon départemental pour mieux dialoguer avec les élus locaux, et que notre action publique soit affinée par la connaissance qu'ils ont de leur territoire. Nous avons donc, dans la foulée du Ségur, convenu d'un renforcement en effectifs pour que maires et élus locaux aient des interlocuteurs avec lesquels ils puissent avancer.

Soyez-en convaincus, lorsque je dis que je fais confiance aux acteurs locaux et qu'il faut leur donner de la souplesse, des marges de manœuvre, c'est une conviction profonde chez moi. Le Ségur comprend bien des mesures dans cet esprit-là.

Sur le Ségur investissement par exemple, pour parler d'un sujet qui concerne de près la vie des communes, j'ai décidé de confier toutes les enveloppes aux ARS ; avec le Premier ministre nous avons exigé une étroite concertation avec les élus locaux et les acteurs de terrain et que les stratégies régionales soient construites avec les communes, les départements, les régions. Il est fondamental à mes yeux que ces projets soient basés sur un pacte territorial fort.

C'est cette même conviction qui m'a amené à proposer que soit porté dans le PJL 3DS un renforcement du poids des collectivités territoriales, et au premier chef des communes, dans ce qui devient le conseil d'administration des ARS. Nous avons besoin de cette collaboration étroite entre les représentants de l'Etat et les élus locaux.

2- Des disparités sont apparues entre les territoires concernant la compensation des coûts des centres de vaccination gérés par les communes, en première ligne face à la crise, quelles sont les mesures mises en œuvre pour répondre à cet enjeu sanitaire et budgétaire ?

Les collectivités ont joué un rôle majeur dans la campagne de vaccination, aux côtés de l'ensemble des acteurs, structures de soins, personnels médicaux et paramédicaux, ARS, SDIS. Cette campagne de vaccination, qui a été un grand succès, démontre toute la force du partenariat entre l'Etat et les communes.

Cette campagne a aussi eu un coût. Plus de 80 % des coûts ont été pris en charge directement par la Sécurité sociale, que ce soit au travers de l'achat des vaccins, de la logistique ou de la rémunération des soignants. Cela a représenté plus de 4,5 Md€ en 2021.

Pour le reste, nous nous sommes engagés à couvrir les surcoûts à la charge des communes, nous le faisons et nous continuerons de le faire. Cette couverture se doit d'être responsable, il ne s'agit pas de couvrir la mise à disposition d'un gymnase qui aurait par ailleurs été inutilisé, mais en revanche, les heures supplémentaires, les vacataires, le matériel, bref, tout ce qui a été engagé de manière exceptionnelle pour cette campagne, nous le compenserons à l'euro près.

D'ores et déjà, 104 M€ ont déjà été versés à cet effet, 140 M€ sont prévus pour la fin d'année et le montant sera ajusté au bon niveau, les financements sont là. Ces compensations nécessitent une instruction et j'ai demandé aux ARS d'être particulièrement vigilantes face aux difficultés qui pourraient apparaître.

Pour 2022, les financements seront également là, nous sommes en train de les calibrer et encore une fois, les crédits ne seront pas un facteur limitant.

Au regard du contexte récent et de la nécessité d'aller chercher des publics de plus en plus éloignés de la vaccination, nous réfléchissons par ailleurs à un élargissement des dépenses remboursées, pour couvrir les dépenses de gardiennage et celles de transports engagées pour acheminer des populations éloignées des centres de vaccination.

3- Sur le temps long la désertification médicale continue de s'aggraver et nuit fortement au quotidien des habitants et à la vitalité des territoires, comment comptez-vous répondre à cet enjeu de santé publique croissant ?

Le sujet majeur des tensions en matière de démographie médicale n'est pas nouveau et trouve ses racines dans des décisions qui se sont sédimentées depuis plusieurs dizaines

d'années. Ce sujet est d'une complexité redoutable et ne supporte ni les effets de manche, ni les effets d'annonce. Il demande au contraire de la patience, du courage et de la responsabilité.

C'est pour cette raison que toute l'énergie du Gouvernement est mobilisée depuis le début du quinquennat pour apporter des réponses structurantes en supprimant le numérus clausus et la première année commune aux études de santé (PACES) afin de former davantage de professionnels de santé.

Les perspectives d'amélioration apparaissent avec une augmentation du nombre de professionnels de santé formés de 15% sur la période 2021/2025, mais 10 ans sont nécessaires pour former un médecin capable d'apporter des soins à la population et ainsi être effectif. En 2020/2021, le nombre d'étudiants admis en 2ème année pour la filière médecine a progressé de 30%.

Pour répondre dès à présent aux aspirations des jeunes médecins et faciliter leur installation, en particulier dans les territoires sous-denses, nous avons soutenu significativement le développement des modes d'exercice coordonné et des structures collectives.

Ainsi, il existe aujourd'hui près de 1 900 maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) en fonctionnement, et plus de 300 projets en cours, plus de 2 200 centres de santé, dont 450 pluriprofessionnels, et environ 700 projets de communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

Les hôpitaux de proximité sont un autre élément important de notre stratégie pour assurer une offre de soins primaires dans tous les territoires. Nous avons ainsi redéfini leurs missions et stabilisé leur financement pour conforter l'engagement des professionnels de santé à y participer et en faire un véritable trait d'union dans les territoires avec les médecins libéraux et les autres structures hospitalières et médico-sociales.

Par ailleurs, en vue de libérer du temps médical, nous avons prévu la création de 4 000 postes d'assistants médicaux. Plus de 2 000 contrats ont déjà été désignés, représentant la prise en charge de plus de 350 000 patients supplémentaires pour les médecins traitants, dont plus de la moitié dans des territoires en tension.

Dans le cadre de la stratégie « Ma santé 2022 », nous avons par ailleurs prévu le recrutement de 400 médecins généralistes dans les zones les moins bien dotées, dont 241 postes sont déjà pourvus ou le seront prochainement.

Avec le Ségur de la Santé, nous avons revalorisé massivement les rémunérations des professionnels de santé, à hauteur de plus de 10 Md€ par an, pour conforter leur attractivité et les rétribuer à la juste hauteur. Nous apportons un soutien à l'investissement sans précédent de 19 Md€ pour renforcer l'offre des établissements de santé et des EHPAD, au profit de plus de 3 000 établissements, de toute taille et dans tous les territoires.

Tout au long de la crise sanitaire, nous avons également soutenu le développement de la télémédecine et avons pris plusieurs mesures pour pérenniser cette dynamique dans le droit commun. Nous sommes ainsi passés de quelques centaines à 1 million de téléconsultations par semaine durant la crise.

4- De nombreuses restructurations hospitalières ont eu lieu ces vingt dernières années, n'est-on pas allé trop loin notamment avec les fermetures de lits ? Dans ce contexte, quelle place pour les petites structures hospitalières ?

La contrainte économique appliquée depuis 2008 sur les établissements de santé a été forte, trop forte ; elle s'est notamment traduite par des restructurations très fortes, des fermetures de lits.

Nous avons besoin de cette collaboration étroite entre les représentants de l'Etat et les élus locaux

C'est pour ça que le gouvernement a commencé à inverser cette tendance dès fin 2018, pour redonner de l'oxygène au système hospitalier. En 2020, nous avons fait le Ségur, investi 10Md€ pour reconnaître et revaloriser les métiers du soins, 19Md€ pour moderniser notre système de santé. L'ONDAM 2022 est le 1er ONDAM qui ne demande aucune économie aux établissements de santé.

Dans cette inversion de tendance, nous avons justement considérablement réinvesti le sujet de proximité territoriale. Par exemple, sur les investissements Ségur, j'ai demandé une attention particulière des ARS pour que l'analyse des besoins soit réalisée par territoire, avec une attention particulière pour les établissements de taille petite et moyenne, qui ont souvent un rôle essentiel dans la couverture sanitaire alors même que le bassin de population n'est pas toujours suffisant pour en garantir la rentabilité.

Dans les plans Hôpital 2007 et Hôpital 2012, 85% des projets ont concerné des CHU ou de très gros CH. Dans les investissements Ségur, qui représente 1,5 fois ces deux plans, 75% des opérations concernent des établissements de taille petite ou moyenne. Ces établissements n'avaient pas été priorisés avant ; avec le Ségur nous leur redonnons la confiance et les moyens qui permettent de garantir pour tous de leur pérennité, ce qui est souvent un gage d'attractivité pour les médecins qui y travaillent.

Au-delà des investissements, nous avons considérablement investi le sujet des hôpitaux de proximité, pour que ces établissements aient un statut et un financement particulier, que leur rôle territorial particulier soit reconnu. Plus de 220 établissements ont d'ores et déjà été labellisés par les ARS fin 2021, malgré le contexte sanitaire, et ce mouvement se poursuivra.

Lors du tour de France du Ségur, j'ai observé avec joie plusieurs territoires, à Graulhet dans le Tarn, ou encore à Gisors dans l'Eure, où le cocktail hôpital de proximité + Ségur, avec parfois en plus une CPTS, permet de fidéliser les professionnels de santé, et même d'en attirer de nouveaux, et de voir revenir l'imagerie, un IRM, des consultations. Mon objectif est de remailler le territoire pour garantir une offre de soins à tous les Français. Nous avons posé tous les outils avec le Ségur de la Santé, et j'y travaille ardemment avec chacune des ARS et avec les élus.■

HAUSSE DU PRIX DE L'ÉNERGIE : DES GRANDS ENJEUX POUR LES PETITES VILLES

Depuis plusieurs mois, les particuliers, les entreprises mais aussi les petites villes font face à une hausse spectaculaire et structurelle du prix de l'énergie (gaz et électricité). Cette augmentation impacte directement les budgets locaux déjà fragilisés par la crise du covid. L'APVF revient pour les petites villes sur les causes et conséquences de cette hausse mais aussi sur les réponses à apporter.

Les causes de cette hausse sont multiples et à la fois conjoncturelles et structurelles.

D'un point de vue conjoncturel, elle s'explique en partie par une reprise économique plus rapide que prévue mais aussi l'arrêt de certaines centrales nucléaires françaises et le manque de stockage notamment de gaz. Sur le plus long terme, il y a également des enjeux de tension entre l'offre et la demande en énergie qui sont parties pour durer. L'arrivée en fin de vie des centrales ainsi que le changement de modèle énergétique en cours contribuent également à la hausse du prix de l'énergie sur long terme. Au niveau européen, le prix de l'électricité est corrélé à celui du gaz. Concrètement, le prix de l'électricité en France est passé de 40 euros le MWH en moyenne en 2020 à 200 euros en moyenne fin 2021 avec un pic à 620 euros fin décembre 2021. Le prix du gaz a également été multiplié par 5 voire 6 en moyenne. Pour rappel, les collectivités, à l'exception de celles de moins de 10 agents, ne sont plus soumises au tarif réglementé de l'énergie depuis le 1er janvier 2020. Elles peuvent s'approvisionner en énergie via un contrat à prix fixe sur 1,2 ou 3 ans ou disposer d'une électricité indexée sur le prix de marché sans engagement.

Cette hausse va donc impacter fortement les collectivités et menace l'équilibre budgétaire des territoires. Certaines communes comme Bourg de Péage (Drôme) ou encore Joigny (Yonne) connaissent une hausse de plus de 500 000 euros de la facture énergétique. 90 % des petites interrogées dans le cadre de l'enquête de l'APVF sur ce sujet confirment connaitre une hausse. Pour y faire face, elles seront contraintes de baisser le niveau des services mais aussi de renoncer à certains investissements avec le risque d'un freinage de la reprise économique. Concrètement, c'est la construction d'une école ou d'un stade qui pourra être reportée ou abandonnée. A termes, les élus n'auront pas d'autres choix que d'augmenter la fiscalité locale impactant par la même le pouvoir d'achat des ménages.

En réponse aux inquiétudes des petites villes et à la mobilisation de l'APVF, le Gouvernement a annoncé un blocage du prix du gaz qui ne s'applique pas aux collectivités et une baisse de la fiscalité sur l'électricité qui entrera en vigueur début février. Le Gouvernement a également annoncé l'augmentation du volume d'électricité qu'EDF cède à ses concurrents dans le cadre du dispositif ARENH (accès régulé à l'électricité nucléaire historique), une électricité moins chère car issue des centrales nucléaires rentabilisées.

Ces réponses ne permettent pas de limiter à 4 % la hausse du prix de l'énergie pour les collectivités. C'est pourquoi l'APVF continue à se mobiliser et à réclamer les compensations suffisantes pour contenir la hausse. Pour contenir la hausse à 4 % comme pour les particuliers, l'APVF propose de mettre en place une dotation énergie, une mesure simple et rapide à mettre en œuvre. Plusieurs petites villes à l'image de Montbard ou Trilport ont adopté un vœu municipal soutenant la création de cette dotation.

Sur un temps plus long, il est essentiel de réfléchir dès maintenant à la sécurisation dans le temps des contrats énergétiques des communes mais aussi d'investir massivement dans la rénovation thermique des bâtiments et dans les projets d'énergies renouvelables locales.

ETUDE SUR LA COMMUNICATION DANS LES PETITES VILLES

L'APVF a lancé en collaboration avec CAP'COM, le réseau de la communication publique, une étude sur la communication dans les petites villes.

Cinq grands enseignements peuvent être tirés de cette enquête. Les missions des équipes de communication dans les petites villes sont similaires à celles dans les grandes collectivités, mais elles se font avec de moindres moyens. Les équipes de communicants sont ainsi réduites, avec le plus souvent une à trois personnes en charge de la communication.

L'essentiel des missions de communication sont par conséquent conduites avec les moyens internes des communes, ce qui suppose une polyvalence importante des personnels. L'externalisation de la communication est restreinte à certains besoins techniques, comme la création graphique ou la prise de vue vidéos.

Point positif cependant, il apparaît que cette fonction est très largement professionnalisée. Les professionnels de la communication considèrent que la fonction de communication de proximité devient de plus en plus essentielle. La crise sanitaire a sans doute contribué à ce sentiment. En effet, les communicants ont dû trouver de nouveaux moyens pour préserver le lien entre les maires et leurs administrés. Les grands enjeux que sont la crise écologique ou la revitalisation de la démocratie locale supposent en effet un lien plus étroit avec les administrés, avec une action plus importante de la communication politique.

En dépit de ce portrait contrasté, les communicants nourrissent un optimisme quant à la revalorisation de la fonction de communication dans les petites villes.

Cette étude a fait l'objet d'une présentation lors du forum de la communication publique, à Rennes, le 8 décembre 2021.

PETITES VILLES DE DEMAIN : L'APVF PRÉSENTE LES PREMIERS BILANS DE SA GRANDE ENQUÊTE

Deux ans après son lancement, l'APVF a lancé une grande enquête auprès des petites villes lauréates. Près de 400 petites villes y ont répondu. Ce questionnaire permet de tirer un premier bilan du déploiement du programme mais aussi et surtout de dégager des pistes d'amélioration.

Les réponses aux questions confirment bien que le programme se met en œuvre et que le recrutement des chefs de projet est en cours. Dans 90 % des petites villes interrogées et dotées d'un chef de projet, le recrutement a déjà eu lieu. Les territoires sont maintenant dans la phase d'élaboration de la convention cadre et de construction du projet.

Cette enquête permet également de révéler et de souligner un besoin de plus de moyens en ingénierie mais aussi et surtout de moyens financiers. 85 % des communes interrogées affirment ne pas avoir assez de financements pour concrétiser leur projet de revitalisation.

Sur la gouvernance, les petites villes interrogées soulignent l'importance d'améliorer la gouvernance locale et notamment les relations avec l'ANCT locale ou encore l'intercommunalité qui ne sont jugées bonnes que par environ la moitié des répondants.

Pour améliorer le programme et accélérer la revitalisation de nos territoires, les élus interrogés proposent de renforcer le volet financement du programme mais aussi d'aborder davantage d'autres axes comme le tourisme, l'écologie ou encore la sécurité. Ils attendent également une montée en puissance du « Club des petites villes » et sa territorialisation.

L'APVF va porter ces différents enseignements à la connaissance de la ministre de la Cohésion des Territoires et de la direction du programme. Le but est d'améliorer le programme et d'accélérer la revitalisation de nos territoires. Partenaire national du programme, l'APVF continue de participer activement à sa bonne mise œuvre et à sa réussite.

WEBINAIRE « FINANCES LOCALES »

L'APVF et La Banque postale ont organisé, le 25 janvier 2022, un webinaire de présentation du Regard financier et des impacts de la loi de finances pour 2022 sur les budgets locaux. 120 élus de petites villes et collaborateurs y ont participé.

Après l'accueil chaleureux des participants d'Antoine HOME, Maire de Wittenheim (68), Vice-président de Mulhouse Alsace agglomération, Premier vice-président de l'APVF, Luc Alain VERVISCH, Directeur des études de La Banque Postale, a détaillé les mesures principales de la loi de finances pour 2022. Il s'est concentré sur quatre grands axes :

• Fiscalité : avec notamment la compensation par l'Etat des exonérations longue durée de foncier bâti dont bénéficient les bailleurs sociaux qui s'applique aux constructions ayant fait l'objet d'un accord de financement entre le 1/1/2021 et le 30/6/2026.

• DGF : l'abondement des dotations de péréquation au sein de la DGF est financé par écrêtement de la dotation forfaitaire. Cet écrêtement est désormais ciblé sur les communes ayant un potentiel fiscal au moins supérieur à 85% de la moyenne pondérée par habitant, au lieu de 75% auparavant. Moins de communes seront écrêtées, mais le montant nécessaire au financement de la péréquation sera plus élevé pour les communes concernées.

• Dotation « biodiversité » : avec l'augmentation de l'enveloppe à 24,3 M€ et la substitution du potentiel financier au potentiel fiscal comme critère d'éligibilité.

• Indicateurs de ressources : les effets potentiels à terme : un retour vers les impôts « ménages » d'éléments fiscaux spécifiques, la réduction des contributions syndicales fiscalisées, un transfert de la pression fiscale intercommunale vers les communes et aussi une concentration sur le foncier bâti dans un contexte de tension sur les contribuables. A noter que la réforme des indicateurs financiers et fiscaux est intégrée à la LFI pour 2022, mais elle ne devrait produire aucun effet cette année.

• Revalorisation forfaitaire des valeurs locative qui est de + 3,4 % en 2022 (contre +0,2% l'année dernière). Ce taux s'applique aux valeurs locatives foncières (TFPB, THRS et TEOM).

Harold HUWART, Maire de Nogent-le-Rotrou (28), Vice-président de la région, Centre, Vice-président de l'APVF, a ensuite réagi et témoigné de ses inquiétudes pour les années à venir, et notamment l'impact de la hausse des prix de l'énergie sur les budgets locaux et sur l'investissement local en pleine relance.

Dans un arrêt du 30 décembre 2021, le Conseil d'Etat précise que les autorisations de travaux ne doivent pas « contrarier » les orientations d'aménagement et de programmation d'un PLU.

COMPATIBILITÉ DU PERMIS DE CONSTRUIRE AVEC UNE OAP : QUELLE MARGE DE MANŒUVRE ?

Dans les faits, un maire du département de l'Hérault a délivré à une société un permis de construire portant sur une résidence « Seniors et jeunes » de 99 logements avec un parking souterrain.

Le projet se situait dans une zone d'aménagement concerté (ZAC). Si la convention de la ZAC évoquait l'installation d'une « maison de retraite », le PLU déterminait dans ce périmètre une orientation d'aménagement et de programmation (OAP). Cette OAP prévoyait la réalisation « d'équipements publics (notamment EHPAD) » et le plan de la ZAC identifiait les environs du terrain d'assiette du permis comme devant accueillir un « équipement public ».

Pour rappel, il résulte des articles L. 151-7, L. 151-7-1 et L. 152-1 du code de l'urbanisme que :

- les OAP déterminées par le PLU peuvent définir les actions et opérations nécessaires pour assurer le développement de la commune ;

- dans les ZAC, ces OAP peuvent définir la localisation prévue pour les principaux ouvrages publics et les installations d'intérêt général ;

- toute autorisation d'urbanisme doit être compatible avec les OAP existantes.

En l'espèce, le tribunal administratif a donné raison à des voisins critiquant le permis de construire en considérant que la résidence intergénérationnelle n'était pas compatible avec l'OAP. Selon le tribunal, la résidence relevait de la sous-destination « hébergement » et non de la sous-destination « équipements d'intérêts collectifs et services publics ».

La commune a introduit un pourvoi en cassation contre ce jugement. A cette occasion, le Conseil d'Etat apporte d'utiles précisions sur l'obligation de compatibilité d'une autorisation d'urbanisme aux OAP :

- une autorisation d'urbanisme ne peut être délivrée si les travaux qu'elle prévoit contrarient les objectifs de l'OAP ;

- dans l'hypothèse où l'OAP prévoit, comme élément de programmation d'une ZAC, la localisation d'un équipement public précis, la compatibilité de l'autorisation d'urbanisme doit s'apprécier au regard des caractéristiques concrètes du projet et du degré de précision de l'OAP ;

- les dispositions du code de l'urbanisme relatives aux destinations des constructions sont sans objet dans l'appréciation à porter sur cette compatibilité et n'ont pas à être prises en compte.

Appliquant ces critères pour annuler le jugement du tribunal administratif, le Conseil d'Etat retient que :

- le projet de résidence intergénérationnelle comporte 62 logements destinés à accueillir des personnes âgées sur les 99 logements prévus et que le projet inclut des espaces collectifs ;

- la gestion du projet sera confiée à une association spécialisée dans la gestion de résidences pour personnes âgés et qui est autorisée à fournir des services d'aide à domicile, notamment aux personnes âgées ;

- le permis de construire était donc compatible avec l'OAP de la ZAC qui poursuivait notamment un objectif de développement d'une offre de logements adaptée aux personnes âgées en situation de dépendance.

Me Seymour Bessa
Avocat
Cabinet Oppidum Avocats

L'ESSENTIEL :

- Les OAP ont vocation à expliciter les actions de transformation urbaine envisagées sur la commune et notamment les ZAC. La commune doit toutefois bénéficier d'une marge d'adaptation pour modifier le projet.
- La commune a tout intérêt à définir de manière large les objectifs de ses OAP.
- Les caractéristiques globales du projet ne doivent pas compromettre ou contrarier l'OAP.

Une instruction du 7 janvier 2022 relative à la composition et aux règles d'emploi des dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2022 présente les principaux instruments financiers de soutien à l'investissement des collectivités en 2022, à savoir notamment la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

INVESTISSEMENT LOCAL : PRIORITÉ À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

1. Périmètre d'application de l'instruction

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), gérée au niveau départemental, soutient des opérations qui s'inscrivent dans le cadre de catégories d'opérations prioritaires définies au niveau local par les commissions d'élus instituées dans chaque département (dites « commissions DETR »). L'instruction appelle l'attention des préfets sur la nécessité de faire en sorte que les attributions de DETR soutiennent bien des projets ayant un impact sur le développement rural.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), programmée et attribuée au niveau régional en lien avec les échelons départementaux et infra-départementaux, finance des opérations qui s'inscrivent dans le cadre de priorités thématiques et nationales définies par la loi qui concourent aux objectifs de l'Etat en matière d'aménagement et de cohésion des territoires. L'instruction insiste sur la nécessité que les attributions de DSIL soutiennent bien des projets structurants au regard du territoire qui le porte, sans réserver celles-ci aux communes ou EPCI à FP urbains.

2. Priorités d'affectation des dotations et fonds pour 2022 :

Le Gouvernement a défini des politiques prioritaires qui devront faire l'objet d'un soutien particulier. Ces priorités sont voisines de celles définies l'an dernier.

• Les démarches contractuelles

Les crédits de ces dotations et fonds doivent contribuer à la mise en œuvre des projets de territoire définis dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE), qui ont fait l'objet de l'instruction du 20 novembre 2020 N° 6231/SG.

Les dotations et fonds ne doivent pas pour autant être réservés aux seules opérations inscrites dans les CRTE, en particulier s'agissant de la DETR dont les priorités d'emploi restent fixées au niveau de chaque département.

Le déploiement du CRTE doit par ailleurs conduire à développer des synergies avec d'autres partenaires institutionnels susceptibles de financer des projets des collectivités, afin d'assurer la cohérence de l'emploi des crédits publics.

L'instruction invite les préfets à poursuivre l'action entreprise au soutien des politiques et programmes d'appui interministériels ou portés par le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales : Action cœur de ville, Petites villes de demain, Agenda rural, France Services, Territoires d'industrie, Nouveaux lieux / Nouveaux liens, Avenir Montagnes, etc.

• Priorités thématiques

Ces dotations et fonds doivent être mobilisés pour soutenir les projets qui concourent à la transition écologique des territoires, c'est-à-dire qui renforcent leur attractivité tout en augmentant leur résilience au changement climatique ou contribuent aux engagements de la France d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Tel est le cas des projets de rénovation énergétique, de recyclage et d'optimisation du foncier disponible, ainsi que d'aménagements urbains améliorant la qualité du cadre de vie, en particulier pour atténuer les effets des canicules.

Les projets de rénovation et de mise en valeur du patrimoine culturel ou naturel pourront être soutenus.

De même que les travaux d'aménagements urbains et la sécurisation des ouvrages d'art relevant de la compétence des communes et des établissements publics de coopération intercommunale, notamment les plus petits d'entre eux, en cohérence avec l'initiative mise en œuvre par le CEREMA dans le cadre de l'offre d'ingénierie France relance (« programme national Ponts »).

En prévision de la tenue des Jeux Olympiques et paralympiques de 2024, il vous est également demandé de porter une attention particulière au financement de la construction et de la rénovation d'équipements sportifs et des projets favorisant l'accessibilité routière, cyclable ou piétonne aux sites olympiques et paralympiques.

Concernant le FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire), une attention particulière devra être portée au soutien en ingénierie des actions relevant de l'Agenda rural et d'Avenir Montagnes, et notamment du programme « Petites villes de demain ». Le fonds devra également être mobilisé en faveur des territoires fragiles qui bénéficient de contrats spécifiques avec l'Etat (« pactes »). Enfin, les « pactes capacitaires » relatifs aux moyens des services d'incendie et de secours, qui sont en cours d'élaboration avec les collectivités locales, permettront d'identifier un certain nombre d'investissements nécessaires, par exemple, pour faire cesser une situation de rupture capacitaire ou favoriser une stratégie de mutualisation.

APVF – 42, boulevard Raspail 75007 Paris – Tél. : 01 45 44 00 83 – *www.apvf.asso.fr*

Association des Petites Villes de France – @PetitesVilles

Directeur de la publication : Christophe Bouillon – Rédacteur en chef : André Robert – Rédaction : Sacha Bentolila, Seymour Bessa, Emma Chenillat, Elias Maaouia, Gustave Richard

Conception, réalisation A2G Com – Mise en page : Nathalie Picard – Impression : Imprimerie de l'étoile. N° de commission : 1118G86803 – Abonnement : 30,63 € TTC

NOS PARTENAIRES : BANQUE DES TERRITOIRES – GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS – RTE – ENEDIS – ENGIE – EDF – VEOLIA – LE GROUPE LA POSTE – SAUR – GRDF – SUEZ – AKUO – CITEO – SÉCURITÉ ROUTIÈRE – SNCF – ORANGE – SFR – CAISSE D'ÉPARGNE – CRÉDIT AGRICOLE – CRÉDIT MUTUEL – GROUPE FDJ – MNT – SMACL ASSURANCES – FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS – GESTES PROPRES – CLEAR CHANNEL – LE GROUPE GROUPAMA – HEINENKEN – CEREMA – AFL – SPHERE – GREEN YELLOW – COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE – KEOLIS – CARREFOUR